



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 27 JUIN 2024

OBJET : CULTURE

33) Conservatoire municipal de musique et de danse
Projet d'établissement 2024-2027 - Classement
"conservatoire à rayonnement communal"

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_33-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 33

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	31
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.	4

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 33

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme PIERON, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. OURABAH-BERTOUT, Adjoint au Maire, représenté par M. GASSAMA.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme LE FRANC, Conseillère municipale,

M. AUBRY, Conseiller municipal,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale,
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



CULTURE

33) Conservatoire municipal de musique et de danse

Projet d'établissement 2024-2027 - Classement "conservatoire à rayonnement communal"

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code de l'éducation,

vu le *Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre - 2023* prévu à l'article L. 216-2 du code de l'éducation, publié au Bulletin officiel du ministère de la Culture le 18 septembre 2023,

vu l'arrêté du 19 décembre 2023 du ministère de la Culture fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine dispose d'un service municipal d'enseignement artistique musical et chorégraphique (conservatoire) créé le 1^{er} décembre 1957,

considérant les missions, les objectifs et la dynamique du Conservatoire municipal,

considérant qu'il est de l'intérêt du service d'organiser son fonctionnement à travers son Projet d'établissement 2024-2027, son Règlement intérieur et son Règlement des études,

considérant qu'il y a lieu pour l'équipement de se doter d'une Charte éthique et d'un Protocole de signalement des violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS),

considérant que la demande de classement en Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) est à présenter auprès du ministère de la Culture via la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France,

considérant que ce classement accordé par l'Etat n'implique pas de contraintes financières,

considérant l'avis favorable du Bureau municipal en date du 23 mai 2024,

considérant l'avis favorable du Conseil d'établissement du Conservatoire municipal en date du 29 mai 2024,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE le Projet d'établissement 2024-2027 du Conservatoire municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : APPROUVE le Règlement intérieur du Conservatoire municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 : APPROUVE le Règlement des études du Conservatoire municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 4 : APPROUVE la Charte éthique du Conservatoire municipal tel qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 5 : APPROUVE le Protocole de signalement des violences et harcèlements sexistes et sexuels tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 6 : AUTORISE le Maire à solliciter le classement du Conservatoire municipal en Conservatoire à Rayonnement Communal pour la musique auprès du Ministère de la Culture et à signer tout document relatif à cette demande.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE - 5 JUIL 2024
RECU EN PREFECTURE
LE - 5 JUIL 2024
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE - 5 JUIL 2024